



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du Conseil municipal

Vendredi 22 novembre 2024

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe

Absents : CRISTOL Bastien ayant donné procuration à Marianne FROMOND, VINAS Marie-

Laure **Secrétaire** : FROMOND Marianne

La séance est ouverte à 18H30.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération de principe de la délégation de la gestion du site de la Commanderie du Larzac

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer une délégation de service public (DSP) sur une durée de 6 ans pour la gestion de la Commanderie.

2. Délibération de principe de la délégation de la gestion du gîte de la Tour Garnier

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer une délégation de service public (DSP) sur une durée de 6 ans pour la gestion du gîte de la Tour Garnier.

3. Convention d'occupation du sol – installation des colonnes pour la collecte des déchets

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la Convention de la Communauté de Communes Larzac et Vallées dont l'objet est de définir les conditions d'installation des colonnes aériennes et/ou semi-enterrées sur le domaine public ou privé de la commune.

4. Admission en non-valeur : délégation donnée au maire

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à Monsieur Le Maire l'autorisation d'admission en non-valeur de tout ou partie des titres de recettes présentés par le comptable public, pour des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 €.

5. Participation à l'action Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal (AMRF)

Faute de conseiller volontaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de l'Association des Maires Ruraux de France.

6. Attribution du marché pour le projet de panneaux photovoltaïques au Lieu-dit Larquette

Concernant le projet des panneaux photovoltaïques, 6 entreprises ont candidaté. Après avis du maître d'œuvre TECSOL, la société EIFFAGE Energie Systèmes est retenue pour un montant de 137 410,49 €. La société 2B Construction est retenue pour le marché du désamiantage et de réfection des toitures pour un montant de 50 208 € HT.

7. Tarifs eau assainissement (évolution des taux de redevance de l'eau et de l'assainissement)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera évoqué lors du prochain conseil.

8. Tarifs aire de camping-cars

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à compter du 1er janvier 2025 :

Forfait 5H	6€ au lieu de 5€
Forfait 24H	11€ au lieu de 9,50€
A partir de la 2ème nuitée	10€ au lieu de 8,50€

9. Participation employeur PSC en prévoyance

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant mensuel de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire en Prévoyance des agents, à hauteur de 50% du montant de référence, fixé à 35€ par décret.

10. Délibération de signature des actes authentiques avec ENEDIS pour la parcelle F294 (Baysse)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et la création de postes de transformation électrique sur la parcelle cadastrée section F294 dans le secteur de La Baysse.

11. Participation toiture C. Caylus

Bien qu'un contentieux existe entre la Commune et Mr Caylus au sujet du non-respect de la déclaration de travaux (un procès-verbal a été établi), les services de la Préfecture recommandent à la Mairie de verser l'aide pour la rénovation de la toiture étant donné que ce point (rénovation de la toiture en tuiles canals) de l'autorisation de travaux a été parfaitement respecté.

Ainsi, conformément à la délibération N° 62_2019, relative à l'aide accordée aux personnes procédant à la réfection de la toiture de leur habitation (centre historique et abords) de l'ordre de 15€/m² et plafonnée à 100m², la toiture rénovée par Mr Christophe Caylus étant d'une superficie de 48,25m², le Conseil Municipal décide donc de l'octroi d'une aide de 723,45€.

12. Proposition de l'ONF pour l'exercice 2025

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition émise par l'Office National des Forêts, relative aux coupes à assécher en 2025 en forêt communale.

13. Questions diverses.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150€ à l'AP AHL (Association pour le Patrimoine Archéologique et Historique du Larzac) qui s'occupe du patrimoine archéologique du Larzac.

Suite à la demande d'une coiffeuse, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition l'ancienne salle du conseil contre une participation annuelle de 50€ à raison d'une occupation une fois par mois.

Le Conseil Municipal décide de ne pas organiser de cérémonie de vœux mais lorsque le projet photovoltaïque sera terminé et que l'on pourra envisager la revente d'électricité aux citoyens une manifestation sera organisée à cette occasion.

Le Conseil Municipal décide d'offrir aux personnes de plus de 75 ans un panier garni pour les fêtes de fin d'année.

CAUE : le Conseil Municipal valide le schéma directeur du projet d'aménagement de la commune présenté par le CAUE qui permettra de déterminer le cadre d'aménagement de la prochaine opération cœur de village.

Épicerie : après discussions, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour engager des discussions avec Mme Vayssette pour l'acquisition de son habitation en vue du transfert de l'épicerie ainsi qu'avec les propriétaires de l'auberge La Cardabelle afin d'en envisager l'acquisition et la recherche d'un gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.